

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 26 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

IMMUNISATION

M. D. Landry

L'hon. M. Cardy

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

M. D. Landry

L'hon. M. Cardy

M. D. Landry

L'hon. M. Cardy

M. McKee

L'hon. M^{me} Anderson-Mason

M. McKee

L'hon. M^{me} Anderson-Mason

M. McKee

M. McKee

L'hon. M^{me} Anderson-Mason

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MINISTRES

M^{me} Harris

L'hon. M. Wetmore

M^{me} Harris

L'hon. M. Higgs

M^{me} Harris

L'hon. M. Higgs

TAXE SUR LE CARBONE

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Austin

L'hon. M. Flemming

M. Austin

L'hon. M. Flemming

MINISTRES

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

M. Harvey

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

[Original]

IMMUNISATION

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : C'était choquant de voir un projet de loi être déposé à la Chambre vendredi invoquant pour la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick la disposition de dérogation.

[Traduction]

Dans l'autre langue, il s'agit de la disposition de dérogation.

[Original]

Cela signifie que ce projet de loi prive la population des droits individuels que leur reconnaît la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il prive les gens de leurs droits individuels.

[Traduction]

Le premier ministre comprend-il ce qu'il a fait ici et est-il à l'aise de priver les gens de leurs droits garantis par la charte? Je le répète, Monsieur le président : Le premier ministre est-il à l'aise de priver les gens de leurs droits garantis par la charte?

[Original]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le chef de l'opposition pour sa question.

[Traduction]

Je suis reconnaissant au chef de l'opposition de sa question. La décision d'invoquer la disposition de dérogation n'est, bien sûr, jamais prise à la légère. Dans le cas présent, la décision a été prise en raison, à mon avis, de ce que nous avons tous constaté au cours des derniers mois, c'est-à-dire une montée du mouvement d'opposition à la vaccination. Il y a une montée de ce mouvement non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi ici, dans notre province. Il s'agit de personnes qui visitent régulièrement des pages que, j'en suis très conscient, des parlementaires du côté de l'opposition ont examinées et sur lesquelles ils se sont, dans certains cas, exprimés. Ces personnes affichent des propos antisémites, elles professent croire que la terre est plate et que les attentats terroristes du 11-Septembre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

menés par des groupes islamistes ont, en fait, été causés par le gouvernement américain ou qu'ils résultent, en réalité, d'un vague complot international.

Si les parlementaires du côté de l'opposition choisissent de s'allier à ce genre de personnes et de causes, ils en ont entièrement le droit. Toutefois, de ce côté-ci de la Chambre, nous défendrons les enfants vulnérables. Nous les protégerons au nom de la science et pour veiller à ce que notre province soit prête à...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Le premier ministre comprend-il pourquoi la disposition en question n'a encore jamais été utilisée dans l'histoire du Nouveau-Brunswick et pourquoi, lorsque la disposition a été introduite en 1982, le premier ministre à l'époque, Richard Hatfield, a juré de ne jamais l'invoquer? Qu'en pensez-vous, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je pense qu'il est très clair que les temps ont beaucoup changé depuis 1982. Nous sommes touchés par des épidémies qui n'étaient même pas connues à l'époque. Nous avons parlé des problèmes de santé mentale. Nous avons parlé des problèmes de toxicomanie. Maintenant, la situation est telle que nous ne savons vraiment pas combien d'enfants sont protégés lorsqu'ils viennent à l'école. Nous ne savons vraiment pas s'ils sont vulnérables.

Des personnes de partout dans le monde arrivent maintenant dans notre pays, ce qui est formidable, car nous avons besoin de chacune d'entre elles, mais nous voulons tous assurer la santé de nos enfants. Il faut parfois trouver pourquoi nous n'y arrivons pas. La disposition existe pour nous permettre de protéger nos enfants. Elle nous permet de prendre les mesures nécessaires pour procéder à des vaccinations.

D'après nos discussions et les recherches que nous avons menées jusqu'ici, la très grande majorité des gens croient effectivement que leurs enfants devraient être vaccinés et qu'ils ne devraient courir aucun risque en allant à l'école. Voilà pourquoi la question fera l'objet d'un vote libre. J'ai bon espoir que la discussion ne sera pas d'ordre politique, mais qu'elle portera sur la protection de nos enfants. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour y arriver. Je vous encourage à parler aux gens de votre circonscription pour comprendre leur point de vue. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, nous savons que le premier ministre de notre province aime les politiques du premier ministre ontarien, Doug Ford. Il a menacé d'utiliser la disposition de dérogation il y a un an. À l'époque, on craignait beaucoup de créer un dangereux précédent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Est-ce une fois de plus un exemple du premier ministre qui imite les mauvaises politiques d'un autre gouvernement conservateur?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Il s'agit d'un exemple des impulsions que donne le gouvernement du Nouveau-Brunswick. C'est un exemple qui montre que nous ne remettons pas la question et ne faisons pas de politcaillerie à cet égard. Voilà un exemple qui montre ce qu'il faut faire pour protéger non seulement nos enfants... Vous verrez davantage d'exemples en ce sens, comme ceux que vous avez vus au cours de la dernière année. Le statu quo est inacceptable. Nous avons d'énormes défis à relever dans tous les secteurs et, par le passé, nous avons temporisé à cet égard. Nous ne sommes pas là pour agir ainsi. Nous avons une mission à accomplir, et notre mission consiste à sauver le Nouveau-Brunswick. Nous avons besoin d'aide. J'ai répété ceci partout dans notre province. Nous avons besoin d'aide.

Nous avons vu les cas se succéder où le seul objectif du gouvernement précédent était de demander : Combien d'argent puis-je dépenser pour acheter votre vote? Cela s'arrêtait là. C'était tout. Combien d'emplois puis-je créer avec votre argent, celui des contribuables? Aucun plan n'était prévu. Il n'existait pas d'avenir pour notre province. Il s'agissait simplement de la même rengaine.

Nous ferons ce qui est nécessaire et ce qu'il convient de faire pour notre province, et je suis fier de jouer un rôle à cet égard. Merci beaucoup.

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : La situation a été qualifiée de dangereux précédent, de dérive. Le premier ministre peut-il penser à d'autres cas où il déciderait simplement de suspendre, au Nouveau-Brunswick, les droits des gens au titre de la *Charte des droits et libertés*?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Il ne s'agit pas de n'importe quel précédent. Le tout ne concerne que la vaccination. Or, vous savez, nous avons été témoins de précédents à la Chambre. Nous avons vu la clôture invoquée quand le débat venait de se terminer, et je pense que le gouvernement précédent y a eu recours un nombre record de fois. À mon avis, si nous retournons en arrière et examinons...

(Exclamations.)

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Combien de fois? Six fois? Voilà. Le nombre était sans précédent. Alors, si nous voulons parler de créer un dangereux précédent, il en est un de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

mettre en péril la démocratie en la bafouant, et c'est ce que nous avons constaté à maintes reprises.

Nous veillons aux intérêts des enfants de notre province. Nous tiendrons un vote libre afin que tous les parlementaires aient l'occasion de veiller aux intérêts des enfants de leur circonscription. Ils décideront s'ils veulent procéder ainsi ou continuer à jouer. La partie semble se poursuivre actuellement.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Nous convenons que les enfants devraient tous être vaccinés. Nous avons mis en place une politique de vaccination des élèves. Le premier ministre est-il convaincu que cette politique n'est pas assez rigoureuse? A-t-il vu des données pour le convaincre qu'il nous faut une nouvelle politique avant de prendre une mesure sans précédent visant à priver les personnes de leurs droits individuels?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie le chef de l'opposition d'avoir posé cette question. Au regard des faits évidents que nous avons au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, c'était clair que nous avons un problème. Nous reconnaissons que, malgré les remarques des gens qui sont contre les vaccins et des gens favorables à la vaccination qui nous disent que c'est complètement sécuritaire, peut-être, dans 2 % ou 3 % des cas, des vaccins ne fonctionnent pas. Nous le savons, alors nous devons nous assurer qu'au moins 95 % de nos élèves sont protégés.

Nous pouvons commencer en disant que nous pouvons en enlever 3 %, en raison de problèmes avec les vaccins. Les jeunes qui ne peuvent pas être vaccinés en raison de problèmes de santé, ce sont les gens que nous voulons protéger avec ce projet de loi. Après cela, nous avons seulement 2 % avec lesquels nous pouvons jouer. Nous savons déjà que nous avons 2 % de jeunes pour lesquels les parents ont demandé une exemption. Alors, nous nous trouvons déjà au point où c'est une question de santé publique. Du côté de l'opposition, les partis ont un choix à faire, soit de protéger les enfants vulnérables de notre province ou de participer à la conspiration...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, je demande au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'il a toutes les données dont il a besoin pour déposer un tel projet de loi

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

et pour essayer de museler les gens en les empêchant de dire ce qu'ils ont à dire. Au bout du compte, s'il n'a pas toutes les données, soit les nombres exacts de personnes, combien de jeunes n'ont pas été vaccinés et combien de jeunes l'ont été... Je ne pense que, à l'heure actuelle, il a ces données, alors comment peut-il mettre de l'avant des politiques comme celle-là?

[Traduction]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Même si je remercie le député d'en face de la question, je trouve qu'il s'agit de propos tristes à l'égard de la vie politique dans notre province. Si le député posait la question en se fondant sur des recherches, il saurait que nous accueillons chaque année scolaire de nouveaux élèves et qu'il nous faut 90 jours pour pouvoir recueillir les renseignements visés et vérifier le dossier d'immunisation des élèves.

Les renseignements doivent depuis longtemps être mis à jour chaque année, et ce, sous maints gouvernements. Il ne s'agit pas d'un reproche. Pendant des années, les renseignements n'ont pas été recueillis. Nous veillons maintenant à les recueillir, car voici ce que nous faisons de ce côté-ci de la Chambre : Nous nous assurons que les données sont recueillies et que les décisions sont fondées sur des preuves et des faits.

Dès que nous disposerons des renseignements supplémentaires, nous serons contents d'en faire part à la Chambre, comme je l'ai fait publiquement et au député d'en face, mon collègue le porte-parole. Je serai très content de continuer d'agir dans le même esprit, car la question compte plus que la partisanerie. Il s'agit de protéger les enfants vulnérables. C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui cette discussion. J'espère pouvoir compter sur l'appui des gens d'en face. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Il a été dit que la disposition de dérogation avait été rarement invoquée dans l'histoire du pays ; en fait, elle a été invoquée de façon responsable à seulement trois reprises depuis son adoption il y a 40 ans. Sur le même sujet, ma question s'adresse à la procureure générale. La procureure générale trouve-t-elle acceptable que nous ayons besoin, aux fins du projet de loi en question, de priver les gens des droits que leur attribue la charte?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason (Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest, ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je vous remercie beaucoup de la question. Comme le député d'en face le sait très bien, le Cabinet du procureur général doit approuver tout projet de loi avant que la Chambre n'en soit saisie. Ma réponse au député est fort simple aujourd'hui. Le projet de loi a été présenté à la Chambre, et il est clair que le Cabinet du procureur général l'a approuvé. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Je crois comprendre que le Cabinet du procureur général a approuvé, tel qu'il a été énoncé et rédigé, le projet de loi dont nous sommes saisis

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

aujourd'hui à l'Assemblée législative. Je suis d'avis que la normalisation du recours à la disposition créera un dangereux précédent. La question s'adresse à la procureure générale, soit la ministre responsable du ministère chargé de la rédaction de l'ensemble des projets de loi déposés à la Chambre : Pouvons-nous nous attendre à voir plus de projets de loi passer par cette étape autoritaire, inédite et inhabituelle? Si un projet de loi ne résiste pas à une contestation du fait qu'il prive les gens de leurs droits individuels, pouvons-nous nous attendre à un recours plus fréquent à la disposition de dérogation?

L'hon. M^{me} Anderson-Mason (Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest, ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je vous remercie encore une fois de la question. Il est si rare pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre. Je pense toutefois que la question est particulièrement importante et je mentionne encore une fois mon collègue le ministre de l'Éducation, qui a indiqué que la question était d'une si grande importance pour la province et la sécurité des enfants du Nouveau-Brunswick que nous n'hésiterions pas à recourir à la disposition de dérogation. D'ailleurs, je voudrais certainement porter à l'attention du député d'en face le fait que, si nous avons des questions aussi importantes, nous devrions être prêts à adopter une telle position pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick et, en particulier, les membres les plus vulnérables de notre société que sont les enfants de la province. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, je conviens tout à fait que nous devons faire en sorte que les enfants soient vaccinés. Nous devons prendre des mesures pour améliorer les taux de vaccination. Néanmoins, pendant que je siégeais au Comité de modification des lois...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Pendant que je siégeais au Comité de modification des lois, il est devenu apparent que nous ne disposions pas d'un portrait complet des dossiers dans la province, Monsieur le président. Si nous voulons suivre une approche autoritaire en ayant recours à la disposition de dérogation, pourquoi n'avons-nous pas devant nous un portrait complet de la situation avant de prendre une telle mesure sans précédent? Monsieur le président, nous avons bien à l'heure actuelle une politique de vaccination pour les enfants scolarisés, et je veux savoir si la procureure générale ou son personnel a reçu des preuves ou des données qui ont montré la nécessité d'avoir recours à la disposition de dérogation pour le projet de loi en question.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason (Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest, ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je trouve la question fascinante, car je siége aussi au Comité de modification des lois. En fait, j'en suis même la présidente. J'ai passé énormément de temps à écouter diverses personnes qui ont pris le temps de venir exprimer leurs préoccupations aux

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

parlementaires qui siégeaient à ce comité, et c'est le député d'en face qui a effectivement posé la question. Je trouve cela très intéressant parce que, lorsque le moment est venu pour nous de faire des recommandations au sein du Comité de modification des lois, j'étais tout à fait prête à m'engager dans un débat vigoureux concernant les recommandations qui pourraient être présentées en lien avec le projet de loi 39. Malheureusement, certaines personnes ont décidé qu'il était temps de faire de la politicaillerie, et elles n'ont pas voulu s'engager dans le moindre débat en ce qui a trait aux recommandations. Par conséquent, le rapport a été soumis sans recommandations. La véritable question à se poser est la suivante : Pourquoi le député d'en face n'a-t-il pas fait de recommandations à ce moment-là?

MINISTRES

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La semaine dernière, nous avons posé des questions au sujet d'un incident visant le ministre des Pêches et son chef de cabinet. Le syndicat représentant les employés du ministère des Transports affirme que, cet été, le ministre et son chef de cabinet ont pris part à une confrontation verbale et physique avec un employé du ministère. Lorsque nous lui avons posé la question la semaine dernière, le ministre n'a pas nié l'incident. Le premier ministre a dit que l'affaire avait été réglée. Le premier ministre nous dirait-il exactement comment l'affaire a été réglée et quelles ont été les conséquences pour le ministre et son chef de cabinet qui, techniquement, relèvent tous deux du Cabinet du premier ministre?

L'hon. M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis ravi de me faire poser une question. L'affaire a été réglée. L'incident a été réglé en juillet. J'estime qu'il s'agit d'une question de ressources humaines. Si vous voulez en savoir plus à cet égard, vous devriez assurément présenter une demande d'accès à l'information.

Vous savez, ce qui me préoccupe davantage, c'est ma rencontre d'hier avec un gros acheteur de produits de la mer de la Corée. L'homme de la Corée a pris l'engagement selon lequel la quantité de homard achetée au Nouveau-Brunswick doublera d'ici à un an environ. Voilà donc ce qui nous préoccupe certainement de ce côté-ci de la Chambre. Je ne suis pas préoccupé par ce qui pose problème à la députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston. Ce qui me préoccupe, c'est ce qui se passe dans la province et la façon dont nous pouvons dynamiser le secteur privé.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, Monsieur le président, il est incroyable que le député d'en face détourne la conversation alors que nous parlons d'une allégation grave.

Questions orales

Vous êtes ministre de la Couronne au Nouveau-Brunswick. Vous devriez avoir honte. Il est inacceptable qu'un ministre sorte en trombe de sa voiture et commence à crier après un employé. Nous avons un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire en vertu duquel nous sommes tenus à des normes plus élevées. Les ministres sont tenus à des normes encore plus élevées. Le ministre en question ne devrait-il pas se retirer, ou le premier ministre ne devrait-il pas l'exclure du Cabinet jusqu'à ce que nous obtenions tous les renseignements sur l'affaire? L'incident qui a été décrit est tout simplement inacceptable. Les ministres ne peuvent pas traiter des employés de la sorte. Cela ne devrait pas arriver. Vous retirerez-vous?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : À mon avis, il est tout à fait juste de dire que l'incident est grave. Nous prenons au sérieux toute interaction avec les employés, et nous les gérons. Voilà pourquoi j'ai été surpris lorsque l'affaire est sortie dans les médias, puisque nous avons effectivement pris la situation très au sérieux. Je ne parlerai pas des détails, mais des mesures disciplinaires ont été prises. Nous avons travaillé avec les gens des ressources humaines à cet égard. Nous croyons que l'affaire a été gérée, que nous l'avons prise très au sérieux et qu'elle a été réglée.

Quand j'ai lu la nouvelle, j'ai été surpris de constater que la question posait toujours problème. Je suis d'accord avec la députée. C'est inacceptable. Il est inacceptable que n'importe quelle situation de violence se produise, qu'elle soit physique ou verbale. Nous ne saurions tolérer une telle situation et nous ne l'avons pas tolérée. Nous l'avons réglée. Je ne sais pas trop à quoi on veut en venir, mais nous estimons que les mesures disciplinaires prises étaient appropriées, compte tenu de la situation, et qu'elles ont été imposées rapidement. Merci.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Ce n'est pas tous les jours que le premier ministre et moi sommes d'accord. C'est très bien, car la situation est injuste et inacceptable. Les personnes en question relèvent de vous, Monsieur le premier ministre. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous au moins clarifier comment l'affaire a été réglée, comment l'employé politique a été traité et comment votre ministre a été traité? Une suspension a-t-elle été imposée? Était-elle avec ou sans solde?

Qu'en est-il du ministre des Transports? Protégera-t-il ses employés qui travaillent fort sur les routes pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick? Il doit être angoissant pour les employés de voir le ministre concerné et son chef de cabinet passer en voiture, et ils doivent se demander si ces derniers sortiront encore de leur voiture.

La GRC est maintenant saisie de l'affaire ; il s'agit donc d'un incident assez grave. Le ministre en question, ou le chef de cabinet, a-t-il suivi la formation sur le milieu de travail respectueux? Monsieur le premier ministre, il faut remédier à la situation. Vous ne pouvez pas permettre une telle intimidation de la part des membres de votre équipe, soit votre Cabinet et vos parlementaires.

Questions orales

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, sans parler en détail des mesures qui ont été prises, ce qui serait inapproprié à la Chambre, je pense que, si nous pouvons suivre un processus, je communiquerais certainement les renseignements à cet égard. Je veux simplement assurer à la députée que nous avons bel et bien pris la situation au sérieux. Nous n'acceptons pas les mauvais traitements sous quelque forme que ce soit, et l'affaire a été réglée sur toute la ligne. Je ne sais pas quoi dire d'autre à cet égard.

En ce qui concerne la GRC, c'était nouveau pour moi d'apprendre qu'elle... Si la GRC est saisie de l'affaire, qu'il en soit ainsi. C'est correct. Néanmoins, nous estimons que l'affaire a été réglée. La situation était assez grave pour que nous réagissions rapidement, et nous ne pensons pas qu'elle se reproduira parce que nous ne le tolérerons pas.

TAXE SUR LE CARBONE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Le premier ministre a annoncé qu'il était sur le point de conclure une entente avec le premier ministre du Canada sur la prise en charge de l'administration de la redevance que payent les consommateurs sur les combustibles fossiles. Une modeste taxe sur le carbone perçue auprès des consommateurs ne contribue avec efficacité à réduire la consommation de combustibles fossiles que si les recettes qui en découlent sont effectivement utilisées pour fournir aux gens des programmes qui leur permettent d'isoler leur domicile, d'améliorer leur système de chauffage ou d'avoir accès au transport collectif.

Le premier ministre affectera-t-il les recettes que générera pour la province la taxe sur le carbone imposée aux consommateurs au financement des programmes et des mesures incitatives dont les gens de notre province ont besoin pour pouvoir réduire leur consommation d'énergie et diminuer leurs coûts de chauffage domestique et de transport?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Je suppose qu'il faut attendre de voir si la proposition soumise sera acceptée. Nous croyons qu'elle le sera, mais nous n'avons pas eu de réponse officielle. J'organise une rencontre avec le premier ministre du Canada, moment auquel on me l'annoncera peut-être. Une ou deux semaines se sont écoulées, je pense, depuis que nous avons soumis notre proposition, et nous n'avons cessé durant ce temps de travailler avec le personnel pour avoir des nouvelles et voir ce qui se passait à cet égard. Nous nous attendions, après l'assermentation du Cabinet la semaine dernière, à avoir des nouvelles au début de la semaine, mais ce n'a pas été le cas.

Questions orales

Compte tenu de la situation, nous espérons que la proposition sera effectivement acceptée. Ensuite, grâce aux recettes additionnelles qui en découleront, nous avons l'intention de trouver des projets qui visent à améliorer l'environnement et qui sont liés à la lutte contre les changements climatiques, comme l'aide financière en cas de catastrophe ou les efforts d'atténuation des inondations. Si la taxe en question génère bel et bien des recettes additionnelles, l'idée est donc de les utiliser aux fins visées par son instauration, soit pour améliorer notre rendement environnemental.

[Original]

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, dans son discours du trône, le premier ministre dit qu'il va mettre en application le plan d'action de 2016 sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick pour effectuer la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cependant, il ne dit pas d'où proviendra l'argent.

Le Nouveau-Brunswick va bientôt faire comme les autres provinces du Canada atlantique et administrer sa propre taxe sur le carbone. Le premier ministre peut-il s'engager devant la Chambre, aujourd'hui, à consacrer les recettes provenant de la taxe sur le carbone spécifiquement à l'instauration du plan pour la transition vers une économie à faible émission de carbone? Cela ferait en sorte que la population du Nouveau-Brunswick puisse se chauffer à moindre coût et avoir accès aux services de transport qui répondent à leurs besoins.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que le chef du Parti vert a ajouté une sorte de liste de souhaits. En ce qui concerne les recettes additionnelles que nous percevrons et que nous voulons être sûrs de percevoir, j'ai dit que nous avons un Plan d'action sur les changements climatiques. Le comité chargé du plan a beaucoup avancé, et un certain nombre de politiques se dessinent.

Si je reviens en arrière, en ce qui concerne la réflexion à propos des questions liées au chauffage domestique et à des choses de même nature... Je me souviens que, du temps d'Effacité NB, nous avons trouvé la solution la plus rentable pour réduire les coûts au chapitre de l'énergie, laquelle est de réduire la consommation d'énergie. Dire simplement que nous dépenserons X dollars à cette fin ne suffit pas nécessairement à changer la donne. Je me souviens d'avoir compris à l'époque ce que cela signifiait. Toutes les économies prévues étaient théoriques ; il n'y avait donc rien qui montrait vraiment la différence.

Ce que je veux dire, Monsieur le président, et le seul engagement que je veux prendre auprès du chef du Parti vert, c'est que nous obtiendrons des résultats là où nous dépenserons de l'argent, car c'est ainsi que nous procédons. Merci.



TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, au cours de la dernière année, j'ai eu de nombreuses réunions fructueuses avec le ministre de la Santé. J'ai déjà salué, par le passé, le travail visant le dossier des travailleurs paramédicaux, qu'il s'agisse de nos discussions au sujet de la reclassification ou du fait que les travailleurs paramédicaux unilingues occupent désormais un poste à temps plein.

Toutefois, si nous examinons la question des travailleurs paramédicaux en soins avancés, nous constatons que nous sommes toujours passablement à la traîne. Je pense que le public doit comprendre ceci. À moins de vivre à Bathurst, à Fredericton, à Moncton ou à Saint John, on n'a pas accès à un travailleur paramédical en soins avancés. En revanche, on a accès à un travailleur paramédical en soins primaires. Les travailleurs paramédicaux accomplissent un excellent travail, mais ils ne sont pas aussi qualifiés que les travailleurs paramédicaux en soins avancés.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé. Est-il prêt à élargir le programme de travailleurs paramédicaux en soins avancés et à envisager la possibilité de l'étendre aux régions rurales, là où des trajets plus longs pour se rendre dans les hôpitaux peuvent parfois causer la mort ou de graves blessures?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je vous remercie de la question. La réponse est assez évidente. Bien sûr que nous voudrions examiner les options. Nous voudrions les examiner de près, évidemment. Il faut comprendre que des problèmes de ressources humaines se posent. Nous devons affecter les travailleurs paramédicaux là où la pénurie de personnel se fait sentir. Nous devons les recruter, les former et les intégrer au système, et ainsi de suite.

Les travailleurs paramédicaux représentent une part importante des défis qui se posent à nous aujourd'hui au chapitre des soins de santé. Comme nous manquons de personnel et que des pressions liées aux ressources humaines s'exercent sur notre système, il est logique que nous nous tournions vers les travailleurs paramédicaux pour fournir le type de soins nécessaire en cas d'urgence. La réponse est, selon moi, assez évidente. Bien sûr que nous voudrions examiner les options. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire. Comme le député l'a souligné, nous avons eu de nombreuses discussions fructueuses, et je suis sûr que nous en aurons beaucoup d'autres.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Je suis tout à fait d'accord avec le ministre de la Santé en ce qui concerne les efforts de recrutement déployés en général pour les travailleurs paramédicaux.

S'il y a un domaine où nous ne manquons pas d'expertise, c'est bien celui des travailleurs paramédicaux en soins avancés. En fait, 80 travailleurs paramédicaux en soins avancés

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

travaillent dans la province en tant que travailleurs paramédicaux en soins primaires. Ils veulent travailler. Ils sont prêts à travailler. Ils ont à coeur de travailler. Ils possèdent le permis, les compétences et les connaissances nécessaires pour travailler. Or, Ambulance Nouveau-Brunswick n'a engagé que 25 personnes sur les 80 travailleurs paramédicaux, dont seulement 4 travaillent en fait dans la province. À Fredericton, les travailleurs paramédicaux en soins avancés ne font qu'un quart de travail de 12 heures ; alors, si l'on tombe malade ou qu'on a besoin de soins d'urgence au mauvais moment, on n'aura pas accès à un travailleur paramédical en soins avancés à Fredericton.

Encore une fois, je veux demander au ministre de la Santé : Est-il sérieux? Je suis prêt à collaborer avec lui pour veiller à ce que le programme de travailleurs paramédicaux en soins avancés soit déployé, surtout dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Merci.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Le député m'a demandé si j'étais sérieux. Bien sûr que je suis sérieux. Vous savez que je le suis. La situation est grave. Il arrive que des questions doivent aller au-delà de la politique, ce qui est le cas des soins de santé. Nous ne pouvons pas prendre la question à la légère. Nous ne pouvons pas la politiser. Nous ne pouvons pas faire autrement à cet égard que de tenir compte de l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick et de la population de la province au chapitre des soins de santé. Alors, suis-je sérieux? Oui. Vais-je travailler en ce sens? Oui. Envisagerons-nous la possibilité d'élargir le programme de travailleurs paramédicaux en soins avancés? Je réponds oui à tout. À mon avis, la réponse est évidente.

MINISTRES

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Transports et de l'Infrastructure et porte sur la sûreté et la sécurité du personnel qui travaille pour le MTI. Arrive-t-il souvent que les équipes des services routiers soient victimes de mauvais traitements de la part du public, et quels protocoles sont en place pour les membres du personnel s'ils estiment être victimes de harcèlement ou de mauvais traitements dans leur milieu de travail au ministère des Transports et de l'Infrastructure?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous avons eu beaucoup de discussions au sujet du dossier en question. Il est évident que la situation n'est pas courante. Nous n'accepterions pas qu'il s'agisse d'une situation courante et habituelle. Il semble que ce soit une question dont nous avons abondamment traité au cours de l'actuelle période des questions. J'ai dit que nous avons traité la question par l'intermédiaire du programme des ressources humaines, et des gestionnaires des ressources humaines ont enquêté sur le poids de l'incident. Nous avons pris à cet égard des mesures disciplinaires appropriées, et, bien entendu, aucun autre incident du genre ne sera toléré. Je ne sais pas quoi dire d'autre concernant cet incident. Nous ne pouvons pas divulguer l'ensemble des



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

conclusions qui en ressortent, puisqu'il s'agit d'une question de ressources humaines, de personnel et de vie privée, et je pense que les gens d'en face le comprennent. Nous avons toutefois pris la situation très au sérieux et nous ne tolérerons pas d'autres incidents du genre. Merci, Monsieur le président.

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Eh bien, Monsieur le président, le premier ministre n'a pas répondu à la question. La question était celle-ci : Quels protocoles sont en place au ministère? Il s'agit d'un sujet très sérieux. Je suppose que je vais poser la question suivante au ministre. Si le premier ministre veut prendre la parole, soit.

Le ministre est-il au courant des détails du dossier en ce qui a trait à l'incident en question? Le syndicat a indiqué qu'une enquête interne avait été faite. Le premier ministre dit maintenant que la question a été traitée. Pourtant, une enquête de la GRC est toujours en cours. Nous, la population générale, voulons simplement savoir ce qui se passe. La population a besoin de savoir la vérité, Monsieur le premier ministre, Monsieur le ministre, gens du gouvernement, ou peu importe. Que se passe-t-il au ministère? Nous aimerions entendre la vérité. Si une enquête de la GRC est en cours, si la question a été traitée... Nous aimerions savoir où en est le dossier.

Entre-temps, Monsieur le premier ministre, la chose à faire à l'égard du ministre serait de lui retirer son rôle pendant que la GRC mène son enquête criminelle — je ne sais pas si elle est qualifiée de criminelle.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne peux que demander aux gens d'en face s'il y a d'autres adjectifs avec lesquels ils aimeraient ponctuer la discussion. Il est question de tous les scénarios hypothétiques et... Une enquête est-elle en cours? Le député dit que c'est le cas. Je ne suis au courant d'aucune enquête menée par la GRC. Je ne sais pas quelle nouvelle-éclair les parlementaires ont entendue, mais je ne suis pas au courant. Il est question de conversations, d'insinuations, de scénarios hypothétiques...

Monsieur le président, je connais la situation, je sais ce qui est arrivé, je sais que nous l'avons réglée et que nous l'avons fait rapidement. Nous ne tolérerons pas ce genre de chose, car notre loi sur l'emploi prévoit effectivement des lignes directrices très claires. Nous ne tolérons aucunement les mauvais traitements, quels qu'ils soient, en milieu de travail. Cela est inacceptable, et c'est très clair pour tous les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le tout ne s'applique pas qu'au MTI, Monsieur le président. Il en va de même pour tous les autres secteurs d'activité et d'emploi au sein de notre appareil gouvernemental. Nous continuerons de surveiller les activités dans tous les ministères, et nous veillerons à ce que tout mauvais traitement soit proscrit. Les membres de notre personnel ne sont ni agressifs dans leur propos ni violents. Nous ne permettrons pas...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. Dernière question.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Oui, Monsieur le président. Eh bien, les gens en question ne savent toujours pas. Par contre, au sujet de la réponse du premier ministre, c'est le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches qui a mentionné l'enquête de la GRC. C'est vous, de votre côté, qui l'avez mentionnée, ce n'est pas nous. L'enquête a été mentionnée..

(Exclamations.)

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Vérifiez les transcriptions. Vérifiez les transcriptions de l'autre jour. Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a effectivement mentionné que la GRC menait une enquête sur la question ; n'essayez donc pas de le cacher. N'essayez pas d'enrober l'affaire. Elle est sérieuse. Toutefois, est-il acceptable qu'un ministre de la Couronne soit l'auteur de mauvais traitements à l'endroit d'employés de la province, membres des équipes des services routiers qui travaillent fort chaque jour? La situation est simplement honteuse. De plus, le premier ministre prend la parole et dit que la question a été traitée. Eh bien, rien n'a été rendu public, Monsieur le premier ministre. Aucun renseignement n'a été diffusé. Donc, allez-vous dire sans détour aux gens du Nouveau-Brunswick ce qui en est de la situation? La GRC mène-t-elle...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le député. Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la seule — la seule — mention d'une enquête de la GRC apparaît dans l'article sur le SCFP publié dans le journal, où il en a été fait mention. La GRC n'a pas communiqué avec nous. Nous n'avons pas été mis au courant d'une enquête ; nous ne savons donc rien à cet égard.

Ce que nous avons fait, par contre, c'est de régler la situation, Monsieur le président, et nous l'avons réglé rapidement. Donc, l'idée qu'il y a anguille sous roche lorsqu'il n'y en a pas... Nous n'avons rien à cacher ici. Je ne peux pas divulguer les mesures qui ont effectivement été prises pour des raisons de confidentialité. J'ai l'ai probablement dit quatre ou cinq fois déjà, et le député d'en face le sait.

Monsieur le président, si la GRC décide d'enquêter sur une affaire, elle nous le fera peut-être savoir ou elle ne le fera peut-être pas. Elle suivra alors le processus habituel sans nous en informer. Je n'ai vu d'autres informations à ce sujet que celles qui ont été publiées dans le journal, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée.